



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour distribution immédiate

BRP PUBLIE LES RÉSULTATS POUR SON 1^{ER} TRIMESTRE DE L'AF2018 AVEC UN 1^{ER} DIVIDENDE ET LANCE UNE IMPORTANTE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT



La gamme de véhicules hors route Can-Am 2018 de BRP est lancée aujourd'hui. © BRP 2017

Faits saillants :

Résultats du trimestre vs T1 AF2017 :

- Revenus record de 956 millions de \$, soit une augmentation de 3 % ;
- Marge brute de 207 millions de \$, soit 21,7 % des revenus, une augmentation de 7 % et 80 points de base respectivement ;
- BAIIA normalisé ^[1] de 81 millions de \$, une augmentation de 41 %
- Bénéfice net normalisé ^[1] de 28 millions de \$ ce qui a donné lieu à un bénéfice dilué normalisé par action ^[1] de 0,25 \$, une augmentation de 0,21 \$ par action ;
- Perte nette de 19 millions de \$, une diminution de 129 millions de \$ principalement attribuable à l'incidence défavorable hors caisse de la fluctuation du taux de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains, ce qui a donné lieu à une perte diluée par action de 0,17 \$, en baisse de 1,13 \$ par action ; et
- Perspectives pour l'AF2018 augmentées pour refléter une plus grande demande pour les produits de BRP.

Allocation du capital :

- Approbation par le conseil d'administration d'un dividende trimestriel de 0,08 \$ par action, une première dans l'histoire de la Société ; et
- Annonce d'une importante offre publique de rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 350 millions de \$ d'actions de la Société.

Valcourt (Québec), le 1^{er} juin 2017 – BRP Inc. (TSX:DOO) a publié aujourd'hui ses résultats financiers pour le premier trimestre terminé le 30 avril 2017. Notez qu'à moins d'indication contraire, toutes les données sont en dollars canadiens. Les résultats financiers complets sont disponibles au www.sedar.com, ainsi que sur la section [Rapports trimestriels](#) du site web de BRP.

^[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

« Je suis très heureux de la performance de BRP au début de cette nouvelle année financière : les revenus et la rentabilité sont excellents au premier trimestre. Nos véhicules côte à côte poursuivent leur tendance positive avec la popularité croissante des véhicules Can-Am Defender et Maverick X3, a déclaré José Boisjoli, président et chef de la direction. Même si la saison ne fait que commencer pour les motomarines Sea-Doo, nous constatons un élan favorable dans ce domaine. Notre catégorie Pièces, accessoires et vêtements a également obtenu de très bons résultats au cours de ce trimestre, en raison d'une excellente fin de saison dans la vente de pièces de motoneige et d'un fort intérêt pour nos nouveaux accessoires pour véhicules côte à côte. »

« Je considère que nous sommes en excellente position pour atteindre nos objectifs stratégiques, car toute l'équipe travaille déjà en ce sens. Nous lançons aujourd'hui notre nouvelle gamme de véhicules Can-Am hors route qui comporte plusieurs nouveautés et je suis certain qu'elle sera bien reçue par le marché, a dit José Boisjoli. De plus, les commandes de motoneige des concessionnaires pour ce printemps ont été plus élevées que prévu. Tout cela, combiné aux excellents résultats du premier trimestre, nous a permis d'augmenter nos prévisions. »

Pour conclure, Monsieur Boisjoli a ajouté : « Le conseil d'administration a approuvé hier la déclaration d'un dividende trimestriel et le lancement d'une importante offre publique de rachat. Ces décisions sont le reflet de notre solide situation financière, de notre habilité à générer des flux de trésorerie continus et de notre confiance dans la valeur fondamentale de BRP. Nous sommes fiers d'être en mesure de remettre du capital à tous les actionnaires tout en maintenant notre habilité à saisir nos occasions de croissance. »

Faits saillants du trimestre terminé le 30 avril 2017

Les **revenus** ont augmenté de 26,3 millions de dollars, ou 2,8 %, pour atteindre 956,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2017, comparativement à 929,9 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2016. L'augmentation des revenus découle principalement d'une hausse des ventes en gros de produits saisonniers et de PAV. Cette augmentation comprend une fluctuation défavorable des taux de change de 1 million de dollars.

La **marge brute** a augmenté de 13,1 millions de dollars, ou 6,7 %, pour se chiffrer à 207,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2017, comparativement à 194,1 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2016. Cette augmentation de la marge brute comprend une fluctuation favorable des taux de change de 9 millions de dollars. Le pourcentage de la marge brute a augmenté de 80 points de base pour atteindre 21,7 %, comparativement à 20,9 % pour le trimestre terminé le 30 avril 2016. L'augmentation du pourcentage de la marge brute est principalement attribuable à une composition favorable des ventes de véhicules côte à côte et à une fluctuation favorable des taux de change, partiellement contrebalancées par la baisse du volume de ventes de véhicules Spyder et la hausse des coûts de production.

Données sur le bénéfice net

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les	
	30 avril 2017	30 avril 2016
Revenus par catégorie		
Produits toutes saisons	390,4 \$	400,2 \$
Produits saisonniers	306,5	286,8
Systèmes de propulsion	105,6	111,1
PAV	153,7	131,8
Revenus totaux	956,2	929,9
Coût des ventes	749,0	735,8
Marge brute	207,2	194,1
<i>En pourcentage des revenus</i>	<i>21,7 %</i>	<i>20,9 %</i>
Charges d'exploitation		
Vente et marketing	70,5	77,4
Recherche et développement	50,1	48,5
Frais généraux et administratifs	43,5	40,7
Autres charges d'exploitation	2,6	21,0
Total des charges d'exploitation	166,7	187,6
Bénéfice d'exploitation	40,5	6,5
Frais financiers nets	13,1	15,1
(Gain) perte de change sur la dette à long terme	42,9	(119,2)
Bénéfice (perte) avant impôt	(15,5)	110,6
Charge (économie) d'impôt	3,0	(0,1)
Bénéfice net (perte nette)	(18,5) \$	110,7 \$
Montant attribuable aux actionnaires	(18,7) \$	110,8 \$
Montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0,2	(0,1)
BAlIA normalisé¹	80,7 \$	57,1 \$
Bénéfice net normalisé¹	28,3	4,8
Bénéfice (perte) par action – de base	(0,17) \$	0,96 \$
Bénéfice (perte) par action – dilué(e)	(0,17)	0,96
Bénéfice normalisé par action – de base ¹	0,25	0,04
Bénéfice normalisé par action – dilué ¹	0,25	0,04

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

PORTRAIT DU TRIMESTRE PAR CATÉGORIE**Produits toutes saisons**

Les revenus tirés des produits toutes saisons ont diminué de 9,8 millions de dollars, ou 2,4 %, pour se chiffrer à 390,4 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2017, comparativement à 400,2 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2016. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des ventes en gros de véhicules Spyder, partiellement contrebalancée par la hausse des ventes en gros et la composition favorable des véhicules côte à côte en raison du lancement du Can-Am Maverick X3.

Produits saisonniers

Les revenus tirés des produits saisonniers ont augmenté de 19,7 millions de dollars, ou 6,9 %, pour se chiffrer à 306,5 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2017, comparativement à 286,8 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2016. Cette augmentation est surtout attribuable à une hausse du volume et à une composition favorable des ventes de motomarines.

Systèmes de propulsion

Les revenus tirés des systèmes de propulsion ont diminué de 5,5 millions de dollars, ou 5,0 %, pour se chiffrer à 105,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2017, comparativement à 111,1 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2016. Cette diminution des revenus est principalement attribuable à une baisse du volume de moteurs d'avion vendus.

PAV (Pièces, accessoires, vêtements et autres services)

Les revenus tirés des PAV ont augmenté de 21,9 millions de dollars, ou 16,6 %, pour se chiffrer à 153,7 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2017, comparativement à 131,8 millions de dollars pour la période correspondante terminée le 30 avril 2016. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du volume de ventes de PAV pour les véhicules côte à côte après le lancement du Can-Am Maverick X3 et à la hausse du volume de ventes de PAV liés aux motoneiges.

Les **charges d'exploitation** ont diminué de 20,9 millions de dollars, ou 11,1 %, pour s'établir à 166,7 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2017, comparativement à 187,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2016. Cette diminution est principalement attribuable à la charge particulière comptabilisée au dernier exercice à la suite du jugement défavorable décrit ci-dessous, ainsi qu'à la fluctuation favorable des taux de change de 5 millions de dollars.

La Société est impliquée dans plusieurs actions en justice face à l'un de ses concurrents, en vertu desquelles chacune des parties réclame à l'autre des dommages-intérêts relativement à la violation présumée de certains de ses brevets. Le 1^{er} juin 2016, un verdict a été rendu contre la Société relativement à l'une de ces actions en justice, et la Société s'est vu imposer des dommages-intérêts compensatoires de 15,5 millions de dollars américains (19,5 millions de dollars), qui ont été comptabilisés au cours du trimestre terminé le 30 avril 2016. Le 13 juin 2016, le juge des instances a officialisé le verdict rendu le 1^{er} juin 2016 et il a accordé au plaignant des dommages-intérêts additionnels. Par la suite, le juge des instances a également institué une redevance payable sur les ventes futures de tout véhicule visé par cette violation de brevet. Par conséquent, la Société a comptabilisé une charge de 4,8 millions de dollars pour le trimestre terminé le 30 avril 2017. La direction est d'avis que le verdict et les décisions subséquentes sont non fondés et qu'ils ne sont soutenus ni par la loi ni par des preuves, et elle a appelé de ceux-ci le 23 août 2016.

Première déclaration de dividendes

BRP a annoncé aujourd'hui que son conseil d'administration a approuvé le versement d'un dividende trimestriel de 0,08 \$ par action avec droit de vote subalterne et par action à droit de vote multiple. Le premier dividende sera versé le 13 juillet 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 juin 2017. Le versement de chaque dividende trimestriel est assujéti à la déclaration de celui-ci par le conseil d'administration. Le montant réel de chaque dividende trimestriel, ainsi que la date de déclaration, la date de référence et la date de versement, sont au gré du conseil d'administration.

Annonce d'une importante offre publique de rachat

La Société a annoncé aujourd'hui que le conseil d'administration a autorisé le lancement d'une importante offre publique de rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 350 millions de \$ d'actions. La Société prévoit que l'offre de rachat proposée débutera au cours des deux prochaines semaines et qu'elle se terminera avant la fin de juillet 2017.

En vertu de l'offre de rachat proposée, les actionnaires qui souhaitent accepter l'offre auront l'occasion de déposer leurs actions selon une procédure d'adjudication à la hollandaise à un prix déterminé d'après une fourchette proposée par la Société, ou selon une procédure d'offre proportionnelle au prix déterminé d'après la procédure d'adjudication à la hollandaise et qui leur permettra de maintenir une participation proportionnelle dans la Société. Les prix maximal et minimal devant être proposés dans le cadre de ce processus d'adjudication à la hollandaise seront déterminés selon le cours du marché des actions avec droit de vote subalterne de la Société au début de l'offre de rachat proposée. L'offre ne sera pas conditionnelle à un nombre minimal d'actions déposées et sera assujéti aux conditions habituelles de transactions similaires.

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple auront le droit de participer à l'offre proposée. Les actions à droit de vote multiple qui feront l'objet d'une prise de livraison par la Société seront converties en actions avec droit de vote subalterne à raison de une pour une, immédiatement avant la prise de livraison. Beaudier Inc., 4338618 Canada Inc. et Bain Capital Luxembourg Investments S. à r. l., qui détiennent collectivement environ 65,3 % des actions de la Société, ont informé la Société qu'ils ont l'intention de procéder par voie d'offre proportionnelle afin de maintenir une participation proportionnelle dans la Société après l'offre de rachat. Au 1er juin 2017, la Société avait 32 800 865 actions avec droit de vote subalterne et 79 023 344 actions à droit de vote multiple émises et en circulation. Toutes les actions rachetées en vertu de l'offre seront annulées.

Le présent communiqué de presse n'est émis qu'à titre informatif et ne constitue pas une offre de rachat ou une sollicitation d'offre de rachat des actions de la Société. La sollicitation et l'offre de rachat d'actions ne seront faites qu'aux termes d'une circulaire d'offre publique de rachat distincte, qui comprendra tous les détails de l'offre et qui sera déposée auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières et postée aux actionnaires de la Société.

Perspectives pour l'année financière 2018

Les perspectives de BRP présentées le 24 mars 2017 sont ajustées comme suit :

Éléments financiers	Cibles pour l'AF18 par rapport aux résultats de l'AF17
Revenus	
Produits toutes saisons	Hausse de 8 à 12 % (augmentation de hausse de 6 à 10 %)
Produits saisonniers	Baisse de 1 % à hausse de 3 % (augmentation de baisse de 4 % à stable)
Systèmes de propulsion	Stable à hausse de 5 %
PAV	Hausse de 5 à 9 % (augmentation de hausse de 4 à 8 %)
Revenus totaux de la Société	Hausse de 4 à 8 % (augmentation de hausse de 2 à 6 %)
BAIIA normalisé^[1]	Hausse de 10 à 13 % (augmentation de hausse de 7 à 10 %)
Taux d'imposition effectif ^[2]	28 – 29 % (vs 28,6 % en AF17)
Bénéfice net normalisé^{[1][3]}	Hausse de 10 à 16 % (augmentation de hausse de 7 à 13 %)
Bénéfice dilué par action normalisé^[1]	Hausse de 12 à 18 % à une fourchette de 2,20 \$ à 2,32 \$ (augmentation de hausse de 10 à 16 %)
Acquisitions d'immobilisations	240 à 255 millions de dollars (augmentation de 215 M\$ à 230 M\$)

^[1] Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les IFRS ».

^[2] Taux d'imposition effectif calculé en fonction d'un bénéfice normalisé avant impôt.

^[3] Basé sur un amortissement de **155 millions de \$ (augmentation de 150 M de \$)** comparé à 133 millions de \$ à l'AF17, **59 millions de \$** en frais financiers nets (augmentation de 55 millions de \$) et approximativement **110,5 à 111,0 millions d'actions** (incluant l'impact de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités mais sans l'impact de l'importante offre publique de rachat).

Les perspectives ci-dessus ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société tient à rappeler que les hypothèses utilisées pour préparer les prévisions pour l'AF18, bien qu'elles étaient raisonnables au moment où elles ont été établies, pourraient s'avérer incorrectes ou inexactes. Les prévisions ci-dessus ne tiennent pas compte non plus de l'incidence que pourraient avoir d'éventuels éléments non récurrents ou exceptionnels ou de nouvelles ententes commerciales importantes, cessions, fusions, acquisitions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions susceptibles d'être annoncés ou de se produire après le 31 mai

2017. L'incidence financière de telles transactions et de tels éléments non récurrents ou exceptionnels peut être complexe et dépend des faits qui se rattachent à chacun d'entre eux. Nous ne pouvons donc décrire l'incidence prévue de façon complète ou la présenter de la manière dont nous présentons les risques connus auxquels sont exposées nos activités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de nos attentes énoncées dans le présent communiqué de presse. Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs*.

Conférence téléphonique et webdiffusion

À 9 h aujourd'hui (HE), BRP Inc. tiendra [une conférence téléphonique et une webdiffusion](#) en anglais seulement pour traiter de ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier 2017. La conférence sera animée par José Boisjoli, président et chef de la direction, et par Sébastien Martel, chef de la direction financière. Pour écouter la conférence téléphonique (événement 4265481), composez le 514-861-1681 ou 800-766-6630 (sans frais en Amérique du Nord). [Cliquez pour les numéros d'accès international](#).

Le rapport de gestion, les états financiers et la présentation de la webdiffusion sur ses résultats du premier trimestre de l'année financière 2018 sont disponibles sur la section [Rapports trimestriels](#) du site BRP. Pour écouter une reprise instantanée de la conférence téléphonique, composez le 514-861-2272 ou 800-408-3053, avec le code 3553312.

À propos de BRP

BRP (TSX:DOO) est un chef de file mondial en conception, développement, fabrication, distribution et commercialisation de véhicules récréatifs motorisés et de systèmes de propulsion. Son portefeuille comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules Can-Am hors route et Spyder, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. BRP conçoit également sa propre gamme dédiée de produits de pièces, accessoires et vêtements. Avec des revenus annuels de 4,2 milliards de dollars canadiens provenant de ventes dans plus de 100 pays, la Société emploie environ 8 700 personnes à travers le monde.

www.brp.com
[@BRPnouvelles](#)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am, Spyder, Defender, Maverick, X3 et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant à nos perspectives pour l'année financière 2018 (notamment les revenus, la marge brute, les charges d'exploitation, le BAIIA normalisé, le taux d'imposition effectif, le bénéfice net normalisé et le bénéfice normalisé par action), les énoncés relatifs à la déclaration de dividendes, les énoncés relatifs au lancement et les détails de l'importante offre publique de rachat proposée ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été

formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Société ou du secteur des sports motorisés diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. Les principales hypothèses ayant servi à formuler les énoncés prospectifs sont décrites ci-après.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les perspectives financières pour l'AF18 ont été établies à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché, y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la concurrence, les lois fiscales applicables aux activités de la Société et les fluctuations des taux de change. En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, dont il est question plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de sa notice annuelle : l'incidence de conditions économiques défavorables sur les dépenses à la consommation; le fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; la fluctuation des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; l'indisponibilité de capitaux supplémentaires; les conditions météorologiques défavorables; les fluctuations saisonnières des ventes; incapacité de se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; l'importance des frais fixes; l'incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital; la survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de croissance; les ventes et les activités internationales; la défaillance de systèmes de technologie de l'information ou une atteinte à la sécurité; la perte des services de hauts dirigeants ou d'employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques; l'incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques; une réclamation importante liée à la responsabilité du fait des produits; les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits; la dépendance envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants pour s'occuper de la distribution au détail de ses produits; l'incapacité à bien gérer les niveaux des stocks; la violation de droits de propriété intellectuelle et les litiges connexes; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de fabrication; les engagements contenus dans des accords de financement ou d'autres contrats importants; la modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues; la détérioration des relations entretenues avec les employés; le passif des régimes de retraite; les catastrophes naturelles; la non-souscription d'une assurance convenable; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne de la Société; l'exercice des activités par l'intermédiaire de filiales; l'influence importante de Beaudier inc. et 4338618 Canada inc. (ensemble le « groupe Beaudier ») et de Bain Capital Luxembourg Investments S. à r. l. (« Bain Capital »); les ventes futures d'actions de la Société par le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs, les dirigeants ou les membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement.

BRP n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, sauf si elle y est tenue par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Si BRP décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent communiqué renvoie à certaines mesures non définies par les IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures définies par les IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des IFRS. La Société utilise des mesures non définies par les IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, le bénéfice de base par action normalisé et le bénéfice dilué par action normalisé.

Le BAIIA normalisé est présenté afin d'aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie comme la charge d'amortissement, la charge de perte de valeur et le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en

dollars américains de la Société. D'autres éléments comme les coûts de restructuration pourraient également être exclus du bénéfice net lors du calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société. Le bénéfice net normalisé, le bénéfice de base par action normalisé et le bénéfice dilué par action normalisé tiennent compte, en plus de la performance financière des activités d'exploitation, de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société.

La Société est d'avis que les mesures non définies par les IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non définies par les IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés. Le taux d'imposition effectif normalisé est fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué. La Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Principales données financières consolidées » du rapport de gestion de la Société pour connaître les rapprochements entre le BAIIA normalisé et le bénéfice net normalisé présentés par la Société et les mesures définies par les IFRS les plus directement comparables.

-30-

Pour les médias :

Valérie Bridger

Conseillère principale, Communications de l'entreprise

T 450 532-5107

valerie.bridger@brp.com

Pour les investisseurs :

Philippe Deschênes

Analyste financier

T 450 532-6462

philippe.deschenes@brp.com

Pour une image haute résolution, veuillez consulter notre [librairie médiatique](#) à l'aide des renseignements de connexion ci-bas :

Usager : media.brp

Mot de passe : brpimages